

AMÉNAGEMENT DE LA GARE DE SAINT-DENIS-L'ÎLE-SAINT-DENIS

**RÉUNION PUBLIQUE D'INFORMATION ET D'ÉCHANGE
DU 4 OCTOBRE 2017 À L'ÎLE-SAINT-DENIS**

--

COMPTE-RENDU

Sommaire

1. PRÉAMBULE
2. INTRODUCTION ET PRÉSENTATION
3. ÉCHANGES AVEC LA SALLE
4. CONCLUSION DE MOHAMED NGABALY, MAIRE DE L'ÎLE-SAINT-DENIS
5. CLÔTURE

1. PREAMBULE

1.1 - Le contexte de la réunion

La phase de concertation sur le projet d'aménagement de la gare de Saint-Denis – L'Île-Saint-Denis a débuté le 11 septembre 2017. La réunion publique de L'Île-Saint-Denis s'est tenue le mercredi 4 octobre 2017 à la mairie de L'Île-Saint-Denis de 19h05 à 21h20. Elle a réuni environ 45 participants.

1.2 - Les intervenants

Mohamed NGABALY, maire de L'Île-Saint-Denis – pour le mot d'accueil.

Maître d'ouvrage, Île-de-France Mobilités – Direction des infrastructures, en tribune :

- Gilles FORT, Chef de la division Ferroviaire et Pôles
- Emilie CHARRUAU, chargée de projet
- Anne DESCOS, chargée de concertation

Alain Saillard (directeur de projet – SNCF Réseau) et Martine Berçot (Directrice de projet - SNCF Mobilités) sont intervenus lors de la phase d'échange.

1.3 - Les documents mis à la disposition des participants

- Le document d'information A4 – 8 volets + coupon déjà affranchi.
- La fiche avis. 1 fiche avis et 3 coupons libre réponse ont été collectées dans le cadre de la réunion publique.

Une maquette représentant le projet de la mise en accessibilité de la gare porté par la SNCF a été mise à la disposition du public dans la salle de la réunion publique.

1.4 - Le déroulé de la réunion publique

1. Introduction et mot d'accueil de M. NGABALY, maire de L'Île-Saint-Denis
2. Présentation du projet par la maîtrise d'ouvrage, Île-de-France Mobilités
3. Temps d'échange avec le public
4. Conclusion de M. NGABALY
5. Clôture de la réunion publique

2. INTRODUCTION ET PRÉSENTATION

Début de la réunion à 19h05.

2.1 – Introduction

L'animateur a présenté le déroulé de la soirée et les intervenants présents en tribune.

Mot d'accueil de Mohamed GNABALY, maire de L'Île-Saint-Denis :

Après avoir rappelé la volonté de la Ville d'accueillir une réunion publique sur la commune de L'Île-Saint-Denis, le Maire a indiqué les enjeux du projet pour la Ville :

1^{er} enjeu : la demande d'une actualisation de la signalétique de la gare avec le nom de Saint-Denis – L'Île-Saint-Denis et l'amélioration de la signalétique pour les interconnexions avec les différents modes de transport.

2^{ème} enjeu : leur inquiétude à l'annonce de la suppression du parking et leur souhait de disposer de dépose-minute et de travailler avec la ville de Saint-Denis sur le stationnement.

3^{ème} enjeu : leur volonté que l'étude sur les commerces aux abords de la gare se fasse en cohérence avec le territoire et notamment que les commerces de la rue Méchin ne soient pas pénalisés.

4^{ème} enjeu : leur souhait d'une présence d'une antenne de police sur le parvis et d'une police de proximité renforcée.

5^{ème} enjeu : leur demande de mise en place d'un comité de suivi du projet pour permettre aux habitants d'avoir des informations régulières sur le projet.

2.2 – Présentation

Voir la présentation diffusée, en ligne sur le site internet.

Gilles FORT, chef de la division Ferroviaire et Pôles au sein d'Île-de-France Mobilités, introduit la présentation en rappelant le contexte et les objectifs du projet.

Emilie CHARRUAU, chargée de projet au sein d'Île-de-France Mobilités, présente dans un premier temps les futurs aménagements visant à rendre la gare accessible dont les travaux, pilotés par SNCF, débiteront mi-2018. Elle présente ensuite le projet mis en concertation et les sujets relatifs à l'amélioration de l'intermodalité et de la qualité de services.

Anne DESCOS, chargée de concertation, rappelle les objectifs de la concertation et les prochaines étapes du projet.

L'animateur indique les objectifs du temps d'échange. Il ajoute qu'il est possible de faire connaître son opinion à la fois au travers des questions orales, qui seront prises trois par trois, et des fiches avis.

3. ÉCHANGE AVEC LA SALLE

Une habitante de Saint-Denis indique que le parvis est aujourd'hui un endroit difficile à traverser pour les vélos et demande quels sont les cheminements vélos prévus et où seront placées les stations Vélib.

Un habitant de Saint-Denis considère que les prévisions de fréquentation de la gare indiquées de « 150 000 voyageurs » sont sous-estimées au regard des évolutions de la population des villes voisines (Saint-Denis, L'Île-Saint-Denis, Villeneuve-la-Garenne) estimées selon lui à plus 160 000 habitants à l'horizon 2030. Il se dit surpris que les aménagements ne concernent que les abords de la gare et pas la gare elle-même. Il regrette que la dimension écologique ne soit pas traitée à l'instar de ce qui est fait pour la gare d'Achères. Il précise que l'accessibilité de la gare est aujourd'hui inexistante et propose la création de rampes d'accès aux quais (comme à la gare Saint-Denis - Stade de France) plutôt que la mise en place d'ascenseurs et d'escaliers mécaniques qui sont souvent en panne. Concernant les bus, il demande si, entre la gare de Saint-Denis et la future gare de Saint-Denis Pleyel, de nouvelles liaisons et plus de bus seront prévus.

Un habitant de L'Île-Saint-Denis, membre de l'AUT Plaine Commune, regrette que le document d'information et le site ne soient pas aussi détaillés que la présentation faite en réunion publique. Il regrette que le projet de mise en accessibilité de la gare n'ait pas fait l'objet d'une concertation et que la partie du souterrain nord ne soit pas réutilisée comme accès complémentaire. Il regrette aussi qu'il n'y ait qu'un seul ascenseur par quai ce qui lui semble insuffisant. La proposition de ne disposer que de deux stations Véligo lui semble insuffisante au regard des besoins estimés. Au sujet du délaissé situé au nord-est de la gare, il considère qu'il pourrait accueillir un espace dédié à la mobilité (location, réparation de vélos...). Pour lui, le parvis pourrait laisser plus de place aux commerces et aux terrasses afin de pacifier cet espace et pourrait intégrer un poste de police mutualisé entre les polices nationale et ferroviaire. Enfin, il pointe l'information voyageurs comme peu claire, notamment pour savoir quel quai prendre pour aller à Paris-Nord.

La place du vélo et les Vélib

Gilles Fourt, Île-de-France Mobilités, indique que l'un des enjeux du projet est de redonner sa place au vélo et donc d'améliorer les circulations sur les parvis. Le déplacement de la station du tramway T1 pourrait y aider, notamment avec la création des cheminements traversant le parvis. Concernant le projet Vélib, il est porté par la Ville de Saint-Denis. Une station Vélib est en effet prévue à proximité de la gare mais le positionnement n'est pas encore connu à ce jour.

Les prévisions de fréquentation de la gare

Gilles Fourt, Île-de-France Mobilités, précise que les estimations réalisées par Île-de-France Mobilités sont réalisées à partir du modèle de trafic Antonin 2 utilisé pour les projets de transports, qui est considéré comme fiable. Ce modèle s'appuie sur les données issues de l'Enquête Globale Transport et sur des prévisions de nombre d'habitants et d'emplois fournies par l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Île-de-France.

Le manque de concertation sur le projet de mise en accessibilité de la gare

Gilles Fourt, Île-de-France Mobilités, rappelle que la loi sur l'accessibilité des lieux publics imposait une mise en accessibilité à un horizon de 10 ans. Dans le cadre du Schéma Directeur d'Accessibilité, un investissement de 1,5 milliards d'euros a été voté par le STIF en 2009 pour les gares d'Île-de-France : la gare de Saint-Denis, par son envergure, en est bénéficiaire. De nombreux échanges avec les collectivités du territoire ont eu lieu. Cependant, l'urgence de la mise en accessibilité a contribué à un lancement rapide des travaux. Dès la mi-2018, des travaux de très grande ampleur seront engagés. Le projet de pôle intégré, sur lequel porte la concertation, pourra être mis en œuvre en parallèle des travaux de mise en accessibilité pour les aspects lisibilité et information voyageurs.

La dimension écologique

Gilles Fourt, Île-de-France Mobilités, indique que cette dimension pourra être intégrée et que la concertation permet de faire émerger des idées qui pourront être étudiées dans le cadre du schéma de principe.

Les rampes d'accès aux quais

Gilles Fourt, Île-de-France Mobilités, rappelle que, pour la gare de Stade de France - Saint-Denis, il avait été possible d'intégrer des rampes d'accès aux quais car c'est une gare qui a été conçue dès l'origine pour les accès au Grand Stade. Pour la gare de Saint-Denis, les aménagements doivent prendre en compte l'infrastructure existante.

Complément Alain Saillard – SNCF Réseau : les rampes prennent beaucoup de place sur les quais même si elles nécessitent moins d'entretien que les ascenseurs. Techniquement, il n'y a pas la place sur les quais de la gare de Saint-Denis pour y insérer les rampes tout en maintenant un espace suffisant pour les flux et l'attente des voyageurs.

Les terminus de bus

Gilles Fourt, Île-de-France Mobilités, explique que les terminus actuels existant des deux côtés de la gare ne sont pas satisfaisants. Si d'autres lignes de bus arrivent à la gare de Saint-Denis, il faudra tenir compte de l'espace contraint. Un travail sera réalisé sur les plans de circulation des bus et sur le dimensionnement des arrêts de bus.

L'information disponible sur le document d'information et le site internet

Anne Descos, Île-de-France Mobilités, rappelle que la maquette du projet de mise en accessibilité de la gare, réalisée par SNCF, n'est disponible que depuis récemment. Cependant, les contenus mis à disposition du public sont téléchargeables sur le site internet du projet, y compris la présentation de la réunion publique.

Les ascenseurs

Gilles Fourt, Île-de-France Mobilités, précise qu'un contrat existe entre la SNCF et Île-de-France Mobilités et qu'il intègre des indicateurs de fonctionnement des ascenseurs avec des pénalités en cas de dysfonctionnements.

Le stationnement sécurisé Véligo

Gilles Fourt, Île-de-France Mobilités, indique que le stationnement sécurisé des vélos doit être proposé sur les deux parvis. L'actuelle station sera déplacée à proximité et sera plus importante en fonction de la place disponible.

Le triangle en « délaissé »

Gilles Fourt, Île-de-France Mobilités, explique que cet espace a bien été localisé par l'équipe projet et qu'il doit appartenir au Département. Il estime en effet, qu'il faudrait étudier la possibilité d'utiliser cet espace pour des services de mobilité.

L'antenne de Police

Gilles Fourt, Île-de-France Mobilités, rappelle l'appel formulé par les villes de Saint-Denis et de L'Île-Saint-Denis. Il précise que la Préfecture de Police de Paris est le décideur et le Ministère de l'Intérieur serait plutôt dans une logique de regroupement des commissariats. En tout cas, le projet prévoira l'espace disponible pour une antenne de police mais Île-de-France Mobilités n'est pas décisionnaire.

L'information voyageurs pour l'accès aux quais

Gilles Fourt, Île-de-France Mobilités, considère qu'une amélioration des panneaux pour l'accès aux quais pourra être étudiée rapidement.

Un habitant de Saint-Ouen dit considérer que la réunion publique est une « farce » puisqu'elle est réalisée à la fin de la période de concertation et que cette dernière ne porte que sur une partie infime de l'aménagement. Il indique que le public présent en réunion n'est pas représentatif de la population et des usagers de la gare. Au sujet des vélos, il considère que les fosses situées au niveau des voies du T1 peuvent être des pièges pour les cyclistes. Il ne comprend pas le rapport entre les vendeurs de brochettes, qui sont des individus légitimes, et la sécurité du parvis.

Une habitante, ayant déjà participé à la réunion de Saint-Denis, s'étonne que les derniers travaux de façade n'aient pas amélioré la signalétique mais plutôt l'inverse et que le parvis soit de nouveau refait alors qu'il a déjà été réaménagé. Elle rappelle qu'il faut éviter les matériaux poreux et que le guichet de la vente de billets Grandes Lignes doit être maintenu. Il lui semble que la position du bus 170 est dissimulée. Elle demande comment les avis seront pris en considération, précise que les habitants ont des idées et qu'elle ne souhaite pas une gare identique aux autres. Elle ajoute que la présence humaine permettrait une plus grande fréquentation de la gare le soir et par les femmes.

Une autre habitante, ayant également déjà participé à la réunion de Saint-Denis, indique que les accès à la gare doivent être travaillés depuis L'Île-Saint-Denis. Pour elle, le bâtiment en sortie ouest devra notamment permettre l'achat de billets. Elle propose la création d'un espace sécurisé pour les vélos qui ne soit pas accessible uniquement avec un pass Navigo et un atelier de réparation de vélo. Pour le développement des commerces, elle envisage des points presse et des ateliers cuisine. Elle souhaite aussi que soit créé un espace pour les producteurs d'Île-de-France.

La concertation sur le projet

Anne Descos, Île-de-France Mobilités, indique que la concertation est ouverte à tous. Les rencontres en gare, qui ont eu du succès, ont permis de rencontrer d'autres publics que ceux présents en réunion publique. Tous les avis, et tous ceux reçus jusqu'à vendredi, seront comptabilisés dans le bilan de concertation. Les avis y seront synthétisés et le bilan servira pour la réalisation du schéma de principe. Gilles Fourt, Île-de-France Mobilités, précise que toutes les idées et propositions sont les bienvenues.

Les activités du parvis

Intervention du Maire de L'Île-Saint-Denis

M. NGABALY indique, sur la question des vendeurs de brochette, qu'une étude de Plaine Commune a été menée pour savoir comment rendre les activités actuelles plus « formelles » avec les enjeux d'hygiène et de sécurité et qu'un travail est actuellement en cours dans une logique d'apaisement.

La fosse du tramway T1 accidentogène pour les vélos

Gilles Fourt, Île-de-France Mobilités, indique que cette question sera étudiée avec la RATP et qu'il ne dispose pas de réponse technique ce jour.

Les matériaux utilisés sur le parvis

Gilles Fourt, Île-de-France Mobilités, indique que le choix des matériaux pour les travaux d'accessibilité et pour le pôle intégré n'a pas encore été réalisé et qu'il sera étudié en fonction des avantages et des inconvénients de chacun.

Le réaménagement du parvis

Gilles Fourt, Île-de-France Mobilités, confirme que l'investissement public n'aura duré qu'une petite dizaine d'années mais il s'agit d'une mise aux normes techniques répondant à l'obligation légale de rendre la gare accessible.

Le parvis ouest

Gilles Fourt, Île-de-France Mobilités, rappelle que la difficulté réside dans le fait que le projet prévoit la création d'un bâtiment de gare côté ouest au rez-de-chaussée de l'îlot C2 de la ZAC Sud Confluence dont la volumétrie et la programmation finale ne sont pas encore connues. Pendant les 3 ans de travaux de

mise en accessibilité de la gare, cet espace servira de base travaux. Le projet immobilier ne sera réalisé qu'après les travaux de mise en accessibilité de la gare. Une discussion doit avoir lieu avec l'aménageur pour identifier la fonction de la gare au sein du futur bâtiment.

L'étude des accès à la gare depuis L'Île-Saint-Denis

Gilles Fourt, Île-de-France Mobilités, rappelle que le périmètre du projet n'intègre pas L'Île-Saint-Denis. Cependant, il se dit conscient que le périmètre est peut être un peu limité. Néanmoins, les financeurs se sont engagés sur un périmètre donné. L'élargissement du périmètre doit être accepté par ces derniers. Les liens cyclables sont habituellement traités à une échelle urbaine.

Le terminus du bus 170

Gilles Fourt, Île-de-France Mobilités, confirme le manque de visibilité du terminus bus 170 et le fait que les conditions d'exploitation ne soient pas réglementaires. Le travail est en cours sur ce sujet.

Les commerces

Gilles Fourt, Île-de-France Mobilités, approuve le fait que les commerces qui s'implanteront se trouveront dans l'espace public de la gare et ne doivent pas déséquilibrer les commerces déjà existants aux alentours.

Un conseiller municipal demande comment sera poursuivie la concertation sur le projet. Il ne comprend pas pourquoi une concertation est menée sur les travaux d'intermodalité alors qu'elle n'a pas été réalisée pour ceux de mise en accessibilité et si des marges de manœuvre sont encore possibles. Sur la sortie ouest, il demande ce qui sera fait si aucun promoteur du lot C2 devant intégrer la sortie de la gare n'est identifié. Pour lui, la SNCF ou la RATP pourraient assurer la promotion de ce lot via leurs filières immobilières. Il indique que la mise en place d'un comité de suivi du projet est souhaitée par les habitants.

Un habitant de L'Île-Saint-Denis questionne l'estimation de fréquentation de la gare. La sécurité lui semble un élément primordial. Pour les commerces, il propose l'implantation d'une agence postale.

Une habitante de L'Île-Saint-Denis questionne la pertinence du tunnel proposé et regrette le manque de concertation sur la mise en accessibilité. Elle demande quels seront les accès à la gare pendant les travaux. Sur la question du vélo, elle propose de réunir l'ensemble des parties prenantes pour réfléchir aux questions et aux solutions évoquées en réunion.

Un habitant de L'Île-Saint-Denis, étant déjà intervenu lors de la réunion publique de Saint-Denis, pense que le bus 237 doit faire partie du périmètre. Il fait part de l'existence d'un porche donnant sur le parvis ouest qui n'est pas figuré sur la maquette et qui est fortement utilisé par les personnes provenant de L'Île-Saint-Denis. Il demande un passage protégé pour les vélos au niveau de la rue du Port.

Les suites de la concertation sur le projet

Gilles Fourt, Île-de-France Mobilités, indique qu'un bilan de la concertation sera réalisé et, sur la base des enseignements, les études dites de 'schéma de principe' se poursuivront. L'avancée et la restitution de ces études se feront comme sur tous les projets de pôle, en étroite collaboration avec les collectivités.

Les travaux de mise en accessibilité de la gare

Gilles Fourt, Île-de-France Mobilités, constate également la difficulté de l'articulation entre l'aménagement de l'îlot C2 et l'espace gare. Il entend la proposition de s'appuyer sur la filiale immobilière de la SNCF. A noter qu'il est du ressort de l'aménageur de désigner le promoteur. En ce qui concerne les aménagements en gare, le processus d'élaboration du projet n'est pas le même que sur

l'espace public. Cependant, des discussions ont eu lieu et le choix technique a été fait en lien avec Plaine Commune.

Le comité de suivi des travaux de mise en accessibilité

Concernant les travaux de mise en accessibilité, Alain Saillard, SNCF Réseau, précise qu'une réunion d'information sera prévue en septembre normalement, juste avant le démarrage des travaux, avec les élus et le public pour indiquer le planning et les nuisances prévues. Un comité de suivi pourrait être envisagé.

Martine Berçot, SNCF Mobilités, précise que les accès des souterrains actuels seront tous maintenus pendant la période des travaux et qu'ils ne seront modifiés qu'une fois le nouveau souterrain finalisé.

Les cheminements vélos dans la rue du Port

Gilles Fourt, Île-de-France Mobilités, précise que la rue du Port ne peut pas être élargie et que l'espace doit donc être étudié pour pouvoir accueillir les différents modes (tram, piétons, vélos). L'ancien souterrain piéton pourrait être intégré dans l'étude afin de permettre une meilleure séparation des flux mais cet aspect doit être étudié.

Conclusion de Gilles Fourt, Île-de-France Mobilités

Il remercie les participants et appelle le public à continuer à participer jusqu'au 6 octobre via les coupons libre réponse et le formulaire d'avis disponible sur le site internet. Il rappelle que le bilan de la concertation, qui sera présenté au Conseil du syndicat des transports d'Île-de-France, intégrera la synthèse des avis.

4. CONCLUSION DE MOHAMED NGABALY, MAIRE DE L'ÎLE-SAINT-DENIS

Monsieur le Maire indique que la réunion a permis à la Ville de recueillir les avis des usagers avant de rédiger une contribution à destination d'Île-de-France Mobilités sur la base des points forts et des points de vigilance sur le projet qui pourront être diffusés via le magazine de la ville.

5. CLÔTURE

L'animateur rappelle les modalités de participation jusqu'à la fin de la concertation.

Fin de la réunion à 21h20.